

contre l'arbitraire, le secret ou l'insensibilité d'un gouvernement. C'est ici l'endroit au Canada où l'on peut exposer des griefs avec le plus d'effet. Restreindre arbitrairement le droit des députés à la parole, c'est restreindre la mesure dans laquelle le gouvernement peut comprendre et résoudre les problèmes des Canadiens.

A mon avis, il ne faut pas oublier que la Chambre est la seule tribune où des porte-parole de toutes les parties du Canada peuvent parler et être entendus. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que les diverses régions du pays ont chacune des problèmes et des opinions particulières. Les discussions à la tribune nationale aident à lier les diverses régions en une nation et à renforcer l'unité nationale. Il semble probable qu'une restriction importante du temps consacré au débat porterait atteinte au droit des porte-parole de faire connaître comme il se doit leurs opinions quant aux problèmes des diverses régions. Je pense que l'unité nationale en souffrirait.

Lorsque nous examinons notre constitution, nous convenons que nous devons tenir compte de la nature de notre pays. Il semble également évident que, lorsque nous examinons le Règlement de notre Chambre des communes, nous devons tenir compte de la nature de notre pays. D'une façon générale, je crois savoir que les membres de l'opposition approuvent et appuient la plupart des changements proposés dans ce rapport. Les porte-parole des partis de l'opposition ont, en effet, suggéré nombre de ces changements. Nous reconnaissons que, dans certains cas, les pouvoirs traditionnels des partis de l'opposition et des députés sont enlevés ou réduits et nous sommes prêts à accepter cette situation dans la mesure où elle permet d'améliorer et de renforcer le Parlement.

Je ne m'étendrai pas sur l'évidence même, mais il importe d'affirmer que la contestation à la Chambre n'oppose pas réformateurs et intransigeants. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, avons appuyé et proposé des réformes profondes qui, nous en sommes persuadés, rendront toutes le Parlement plus efficace, le gouvernement plus souple et le député un instrument plus utile à la Chambre. Mon parti voudrait même voir adopter d'autres réformes. Nous croyons que le gouvernement a autant le droit que le devoir de gouverner. Les règles du Parlement devraient aider le gouvernement à bien gouverner. Nous sommes en faveur de la réforme du Parlement. Nous l'appuyons avec enthousiasme et par conviction, mais nous ne pouvons admettre certaines modifications fonda-

[L'hon. M. Stanfield.]

mentales inutiles qui déformeraient le Parlement et le rendraient impuissant. Nous nous opposons aux propositions qui mettraient le Parlement à la merci du gouvernement car, à notre avis, cela renverserait le rapport approprié. Il ne faut pas que le Parlement soit subordonné au gouvernement. Il faut que le Parlement continue d'être comptable au peuple par l'intermédiaire du Parlement. C'est une tradition parlementaire et nous la défendons aujourd'hui, non parce que c'est une vieille tradition ou même une tradition britannique, mais parce que c'est une bonne tradition... (*Applaudissements*...) et la meilleure protection que nous ayons contre un gouvernement arbitraire. En dernière analyse, c'est la seule protection que nous ayons. A diverses étapes, nous proposerons des changements et des améliorations à apporter aux propositions du comité spécial. Nous proposerons en outre certaines réformes. Soit dit en passant, peu importe que les arrangements proposés par le comité au sujet des amendements écrits à l'étape du rapport soient pratiques ou non, il est possible, monsieur l'Orateur, qu'une avalanche d'amendements soient proposés au sujet d'une mesure législative importante et que vous ayez de la difficulté à vous y retrouver.

• (5.00 p.m.)

Les amendements et les suggestions des députés de tous les côtés de la Chambre retiendront certainement notre attention et nous les examinerons soigneusement. Toute proposition qui nous semblera de nature à améliorer l'efficacité du Parlement ainsi que l'apport de ses membres sera la bienvenue. Notre attitude à cet égard continuera d'être constructive et coopérative.

Toutefois, n'espérez pas un seul instant que nous acceptions jamais la proposition tendant à accorder à la majorité du gouvernement le pouvoir de répartir à l'avance le temps alloué à l'examen de toute mesure inscrite au *Feuilleton* ou déferé à des comités permanents avant qu'un seul mot ait été prononcé à la Chambre. (*Applaudissements*)

Je tiens à faire une petite mise au point, monsieur l'Orateur. On nous accorderait deux heures pour protester, puis nous serions écrasés par ce char de Djaggernat qu'est la société juste. (*Applaudissements*)

Soyons francs. Il s'agit d'une proposition malhonnête, inutile, excessive et même brutale, si l'on songe aux conséquences qui pourraient en résulter pour le Parlement et pour ceux qu'il a juré de protéger. Je le répète, nous ne l'accepterons jamais.